



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ISÈRE**

**ENGAGEMENT INDIVIDUEL SUR LES PRESCRIPTIONS
RELATIVES À LA SÉCURITÉ POUR LA CHASSE
DES GRAND GIBIERS**

ACCA de ST QUENTIN SUR ISERE

SAISON 2020 / 2021

- La signature du cahier de battue et de l'engagement individuel par chaque chasseur est obligatoire pour participer à une battue collective.
- Le chasseur doit être porteur de son permis validé, d'une carte d'adhérent au territoire concerné et de son attestation d'assurance pour participer aux battues de grands gibiers. Il peut être accompagné de personne (s) sous sa responsabilité.
- La participation à une battue collective oblige tout chasseur à appliquer les dispositions réglementaires en vigueur dans le département de l'Isère (voir arrêtés préfectoraux), les mesures fixées par le règlement intérieur dont il reconnaît avoir pris connaissance, les consignes générales de sécurité ainsi que des consignes spécifiques pour la chasse en battue et tout particulièrement :
 - Respecter les consignes de sécurité et de prudence rappelées par le responsable de battue.
 - Assurer un tir sur un gibier identifié avec certitude.
 - Assurer un tir fichant et dans des conditions n'entraînant aucun danger pour lui-même et pour autrui.
 - Respecter un angle de tir de 30°.
 - Ne pas se déplacer de son poste avant le signal de fin de la battue collective.
 - Respecter les conditions de « ferme » annoncées par le responsable de battue.

Fait en 2 exemplaires dont l'un est remis à (NOM – Prénom) : _____

Fait à Saint Quentin sur Isère, le _____

SIGNATURE



LE RAPPEL SYSTEMATIQUE DES CONSIGNES DE SECURITE EST NECESSAIRE CHAQUE JOUR DE CHASSE ET NOTAMMENT :

Consignes à tous les chasseurs :

- Appeler tous les participants à la prudence pendant toute la durée de la chasse
- Se déplacer arme vide
- Rester immobile au poste
- Identifier avant le tir
- Respecter les angles et les consignes de tir
- Tirer fichant
- Porter des accessoires fluo obligatoire
- Respecter les annonces et les répéter

Consignes que doivent donner les chefs de ligne à chaque posté ou à défaut l'organisateur lors du rond du matin :

En arrivant sur le poste :

- Situer les autres postés et les autres lignes.
- Situer les zones de tir interdit : maison, route, chemin, ETC.)
- Indiquer les habitudes de passage du gibier à ce poste.
- Indiquer le sens de la traque, le trajet des traqueurs.
- Indiquer les distances de tir maximales et les angles de tir.
- Rappeler les annonces.
- Rappeler que tout déplacement est interdit jusqu'au signal de fin de traque.

Consignes aux traqueurs :

- Qu'ils circulent arme sécurisée (mise de la sécurité = danger).
- Qu'ils n'utilisent leur arme qu'en toute sécurité, à faible distance, uniquement pour des tirs fichants.
- Qu'ils se manifestent à l'approche des lignes de postés le plus tôt possible (trompe, voix).
- Qu'ils s'organisent en cas de ferme au sanglier.

NOTA BENE : les chasseurs individuels de grands gibiers sont tenus de respecter les règles de sécurité énumérées ci-dessus.